

OCBM
LIEGE VERVIERS
25 01 2024
Suivi des avis précédents

But de ce document de follow-up : reprendre les avis et recommandations tels que formulés par l'Organe lors des réunions précédentes et faire le point sur le suivi de ces avis en indiquant de manière succincte ce qui a été mis en place depuis.

Le but, en séance, ne sera pas de modifier les avis et recommandations émises précédemment mais sera de recueillir les éventuelles remarques des participants par rapport à l'état d'avancement des dossiers pour lesquels l'Organe avait émis un avis ou une recommandation.

Les points indiqués comme clos lors de la session précédente ont été retirés du tableau. Les points indiqués comme clos dans le présent tableau seront retirés du suivi lors de la prochaine session.

Séance OCBM	Point à l'ordre du jour	Avis de l'OCBM Liège-Verviers	Qui+ échéance	Etat du suivi en janvier 2024
Printemps 2023	4.3. Ligne Express E84 Waremme-Namur	L'Organe émet un avis favorable sur le maintien du niveau de service actuel de la ligne E84 Waremme Namur conditionné à sa réévaluation dans le cadre des redéploiements des zones susmentionnées. Il recommande à l'AOT, à l'Opérateur de Transport de Wallonie et à l'ensemble des parties prenantes (Communes, BEP, Groupes d'Action Locale et SPW Routes) d'accomplir les actions identifiées.	AOT - TEC - Communes, BEP, Groupes d'Action Locale et SPW Routes	En cours
	4.2. Ligne Express E69 Arlon – Bastogne – Liège : évaluation intermédiaire	L'Organe émet un avis favorable sur les ambitions régionales légèrement renforcées (intégrées par l'AOT dans les deux fiches tactiques de liaison mises à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en oeuvre d'ici 2024. Il recommande également à l'Opérateur de Transport de Wallonie et aux parties prenantes (SNCB, SPW Routes, Communes, SPW Planification, UWE) de mettre en oeuvre le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation.	TEC - SNCB, SPW Routes, Communes, SPW Planification, UWE	En cours
	4.1. Ligne Express E22 Huy-Waremme : évaluation intermédiaire	L'Organe émet un avis favorable sur le plan d'action faisant suite à l'évaluation de la ligne E22 Huy - Waremme. Il recommande également à l'Opérateur de Transport de Wallonie et aux parties prenantes (SPW Routes, UWE, SNCB, Communes) de mettre en oeuvre le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation.	TEC, SPW Routes, UWE, SNCB, Communes	En cours
	2. Redéploiement de la zone de Liège sud-est : Diagnostic et lancement de l'étude tactique	L'Organe prend acte des premiers éléments du diagnostic mobilité. Il constate que : <ul style="list-style-type: none"> • Les communes de Aywaille, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Hamoir et Trooz disposent d'une offre structurante ferroviaire ; • Les communes de Aywaille, Ferrières et Sprimont disposent d'une offre structurante Express ; • La commune de Stoumont n'est pas connectée au réseau structurant ferroviaire ou Express. En termes de périmètre, l'Organe appuie l'intégration à cette étude de redéploiement de la connexion d'Olne et Soumagne au réseau ferroviaire de la vallée de la Vesdre. L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW, la SNCB et aux communes concernées (Trooz, Chaudfontaine, Esneux, Sprimont, Comblain-au-Pont, Aywaille, Hamoir, Ferrières et Stoumont, ainsi que Olne et Soumagne pour ce qui les concerne) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone pluricommunale « Liège Sud-est » et de présenter pour avis le réseau cible de la zone lors de sa prochaine session.	AOT, TEC SNCB, communes concernées	Réseau cible soumis à l'organe en cette session - point clos
	1. Connexion de Plombières au réseau structurant	L'Organe émet un avis favorable sur la transformation de la ligne 710 existante en liaison structurante principale bidirectionnelle « Kelmis – Moresnet-Chappelle – Gemmenich – Plombières – Montzen – Welkenraedt – Eupen » conformément à la fiche tactique établie par l'AOT afin de connecter la commune de Plombières au réseau structurant intercommunal de transport public. L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle en vue d'une mise en oeuvre d'ici 2025.	TEC	sera réalisé lors du redéploiement de la zone concernée (Verviers)
Automne 2022	2.1. Evaluation intermédiaire des lignes Malmédy – Verviers (E21) : plan d'actions suite au bilan	L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle en vue d'une mise en oeuvre d'ici 2025. Il émet un avis favorable sur l'adaptation des ambitions régionales (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en oeuvre, notamment via la mise en service d'une desserte lisible vers le PAE des Plénesses depuis la gare de Verviers à la place de l'extension de la E21. Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de réaliser les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E21 ajustée. L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPI, Club d'entreprises, OTW) de prendre en main les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité. Enfin, l'Organe recommande de mettre à jour les plans statiques du réseau sur le site du TEC afin que les dernières évolutions du réseau (e.a. lignes express) y figurent.	OTW et pilotes d'actions	En cours
Automne 2022	2.2. Evaluation intermédiaire de la ligne Liège – Marche (E20) : plan d'actions suite au bilan	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour la ligne Express E20 et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon. Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées en heures de pointe et le dimanche (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en oeuvre. Il rend attentif le Gouvernement wallon sur l'impact d'une politique tarifaire de quasi-gratuité sur la capacité de l'offre TEC et sur son attractivité au regard de l'offre ferroviaire. Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de réaliser les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E20. L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, GAL, SPW Routes, OTW) de prendre en main les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.	OTW Pilotes d'actions	En cours
Automne 2022	2.3. Evaluation de la ligne Theux – Oneux – Fays – Jehanster – Polleur – Theux (387) : plan d'actions suite au bilan	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne scolaire 387 Theux-Theux et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne. Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en oeuvre les actions identifiées en termes d'opérationnalisation et d'infrastructures de la ligne 387. L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.	OTW Pilotes d'actions	En cours
Automne 2022	4. Connexion au réseau structurant : Projet de liaison express Herve – Blegny – Liège	L'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour la nouvelle liaison structurante express « Herve – Blegny – Liège » conformément à la fiche tactique établie par l'Autorité Organisatrice du Transport en annexe. Sur cette base, les communes de Herve et Blegny seront considérées à ce stade au niveau régional comme connectées au réseau structurant intercommunal de transport public. L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en oeuvre de cette liaison et demande au SPW Routes d'étudier la possibilité de l'usage d'une bande dédiée sur l'autoroute pénétrant Liège sur base de l'itinéraire étudié par l'OTW.	OTW	Etude non encore réalisée par l'OTW.
Automne 2022	6. Mises en oeuvre du plan de transport détaillé TEC au sein du bassin	Etant donné les travaux routiers importants programmés dans le haut de la vallée de la Vesdre, il recommande d'étudier rapidement une offre intégrée de transport public pour relier les localités de la vallée de la Hoëgne à Pepinster et Verviers, tant au niveau des lignes SNCB / TEC que de la tarification appliquée.	AOT+OTW+SNCB	Travaux terminés. Point clos
Printemps 2022	2.1. Connexion de Marchin au réseau structurant (ambitions tactiques)	L'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour une nouvelle liaison structurante principale « (Ohey – Haillot – Perwez -) Marchin – Bellegarde – Saint-Léonard – Huy » conformément à la fiche tactique établie par l'Autorité Organisatrice du Transport et recommande l'étude de la desserte du village de Solières. Sur cette base, la commune de Marchin sera considérée à ce stade au niveau régional comme connectée au réseau structurant intercommunal de transport public. L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en oeuvre de cette liaison.	OTW	Etude non encore réalisée par le TEC (Namur)
	2.1. Création d'une ligne Express E23	Dans un second temps, il demande à l'AOT d'étudier l'opportunité d'adapter l'amplitude horaire de la ligne aux particularités du travail en pause.	AOT	Besoin à intégrer dans l'évaluation intermédiaire (printemps 2024)
	3.1. Ligne principale Berloz-Waremme	L'Organe prend connaissance du projet de ligne Berloz-Waremme proposé par l'OTW. Il recommande d'adapter l'offre proposée par un voyage supplémentaire le soir en correspondance avec le train venant de Bruxelles et par un voyage supplémentaire le vendredi midi en lien avec le marché de Waremme.	OTW	La liaison est mise en place depuis ce 1er janvier. Point clos